

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT



Contrat relatif aux services d'un Prestataire individuel

N° : 043/2013

CONTRAT CONCLU LE **31 octobre 2013** entre le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après désigné le « PNUD ») et **Mme Ouahiba HAMZAËUI** (ci-après désigné le « Prestataire individuel »), dont l'adresse professionnelle est **1 rue Rachid Lefkir El Mouradia, Alger**.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

1. Le PNUD souhaite engager les services du Prestataire individuel aux termes et conditions énoncés ci-après.
2. Le Prestataire individuel est disposé à accepter cet engagement de services par le PNUD auxdits termes et conditions.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Nature des services

Le Prestataire individuel assurera la prestation des services tels que décrits dans les Termes de référence joints aux présentes (*Annexe I*), au(x) lieu(x) d'affectation suivants : **Facilitation et animation de quatre (4) ateliers d'application du Guide d'ingénierie de la formation de la Direction Générale des Foret (DGF)**

Durée du Contrat : 20 jours

Le présent Contrat prend effet le **31 octobre 2013** et prendra fin lors de la prestation satisfaisante des services précités, mais au plus tard le **27 novembre 2013**, sauf s'il est résilié préalablement conformément aux stipulations des présentes. Le présent Contrat est soumis aux Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel, qui sont publiées à l'adresse suivante : **www.undp.org/procurement** ; et annexées aux présentes (*Annexe II*).

2. Rémunération

En contrepartie de la prestation des services par le Prestataire individuel en vertu des termes du présent Contrat, y compris, à défaut de mention expresse, le déplacement au(x) lieu(x) d'affectation ou tout autre déplacement requis par les Termes de référence en *Annexe I*, et les frais de séjour au(x) lieu(x) d'affectation, le PNUD lui versera la somme forfaitaire de **371.000,00 DZD (Trois cent soixante et onze mille dinars algériens)**, conformément au tableau ci-dessous¹. Les paiements seront effectués après certification par le PNUD que les services afférents à chaque délivrable mentionné ci-dessous ont été exécutés de façon satisfaisante et que les délivrables ont été fournis dans les délais prévus, le cas échéant.

DELIVRABLE	Délai	MONTANT [devise]
Début de la mission sur le terrain	31 octobre 2013	131.000 DZD
Honoraires (20 000/ jour)	27 novembre 2013	400 000 DZD

Si des déplacements imprévus en dehors du(es) lieu(x) d'affectation non requis par les Termes de référence en *Annexe I* sont sollicités par le PNUD, et après accord écrit, ces déplacements seront pris en charge par le PNUD et le Prestataire individuel recevra *per diem* qui ne pourra dépasser le taux d'indemnité journalière de subsistance des Nations Unies correspondant.

T

Lorsque deux devises sont concernées, le taux de change applicable sera le taux de change officiel des Nations Unies en vigueur le jour où le PNUD donne ordre à sa banque d'effectuer le(s) paiement(s).

3. Droits et obligations du Prestataire individuel

Les droits et obligations du Prestataire individuel sont strictement limités aux termes et conditions du présent Contrat, y compris ses Annexes. Par conséquent, le Prestataire individuel n'aura droit à aucun avantage, paiement, subvention, rémunération ou droit non expressément prévu dans le présent Contrat. Le Prestataire individuel sera uniquement responsable des réclamations de tiers résultant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution des présentes, et le PNUD ne sera en aucun cas tenu responsable de ces réclamations de tiers.

¹ Pour les paiements non forfaitaires, il convient de mentionner le nombre maximum de jours/heures/unités, tout remboursement de frais (déplacement, *per diem*...) et le coût correspondant dans le tableau des délivrables.

4. Bénéficiaire

Le Prestataire individuel désigne **Mme HAMZAOUI Fatiha (ma mère)** en qualité de bénéficiaire de toute somme due au titre du présent Contrat en cas de décès du Prestataire individuel pendant l'exécution du contrat. Cela inclut le paiement de toute indemnité d'assurance en cas de décès, accident ou maladie du Prestataire individuel attribuable à la prestation des services pour le compte du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Contrat.

En apposant ma signature ci-dessous, je soussigné, le Prestataire individuel, reconnais et conviens avoir lu et approuvé les termes du présent Contrat, y compris, les Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel figurant sur le site Internet du PNUD à l'adresse suivante : www.undp.org/procurement; et en annexées aux présentes (*Annexe II*). Je reconnais et conviens également qu'un exemplaire des normes de conduite énoncées dans les circulaires du Secrétaire général du 9 octobre 2003, intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles » (ST/SGB/2003/13), et du 18 juin 2002, intitulée « Règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission » (ST/SGB/2002/9), ma été remis, que je l'ai lu et compris, et que j'accepte de respecter les normes susvisées.

Le Prestataire individuel a présenté une Déclaration de bonne santé et une attestation de vaccination.

FONCTIONNAIRE HABILITANT :
Programme des Nations Unies pour le développement

Nom; Cristina Amaral

Signature; _____

Date; _____

31/10/2013

PRESTATAIRE INDIVIDUEL

Nom; HAMZAOUI Ouahiba

Signature; _____

Date; _____

31/10/2013